

AFFAIRE N° 24/6. - Alimentation en eau potable des secteurs du CHAUDRON et de SAINTECLOTILDE/BOIS DE NEFLIS (1ère tranche) - Approbation de l'avant-projet.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 7 OCTOBRE 1971, n° 71.4034 INFRA/AP, Monsieur le DIRECTEUR DEPARTAMENTAL de l'EQUIPEMENT m'a fait parvenir un avant-projet qui constitue une première tranche des travaux d'alimentation en eau potable des secteurs du CHAUDRON et SAINTE CLOTILDE/BOIS DE NEFLIS.

Le montant de l'opération serait de l'ordre de CENT MILLIONS DE FRANCS CPA (100 000 000).

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'adopter cet avant-projet.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
 Saint-Jean, le 30 décembre 1971  
 Pour le Maire  
 Le Secrétaire Général  
 M. Keller  
 Pour copie certifiée conforme  
 Le Directeur des Affaires Financières  
 R. Desjeux